

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARRONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le lundi 10 mai, à 19h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 4 mai 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 23

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame
Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie
PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Monsieur Didier SALAÛN, Madame
Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY,
Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY,
Monsieur Didier KHOURY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien
PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Isabelle DUJARDIN,
Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers
municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Bruno POIGNANT à Mme Virginie PRADAL.
M. Etienne RENAULT à Mme Sylvie ROBY.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Sandrine VILLEMIN à M. Jean-Antoine GALLEGO.
Mme Laure MARCOCCIA-WARIN à Mme Isabelle DUJARDIN.
Mme Karine BASTIEN-COTARD à Mme Sandrine LALANNE.
M. Vincent PINEL à M. Robin ONGHENA.

Absents excusés :

Absents :

Mme BROCARD Nicole, M. GODARD Serge, M. BRAYARD Thierry.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2021DELIB0048 - DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT VILLE-JUSTICE REPRÉSENTANT MONSIEUR LE MAIRE AUPRÈS DU PARQUET DE CRÉTEIL

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2212-2,
Vu la loi modifiée n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,
Vu l'article L132-3 du Code de la Sécurité Intérieure,
Vu l'article 40 du Code de Procédure Pénale,
Vu la circulaire du 19 mai 2011 relative au travail d'intérêt général,
Vu le projet de convention « Correspondant Justice Ville » tel qu'annexé à la présente délibération,
Vu l'avis de la commission plénière du 4 mai 2021,

Considérant la nécessité de nommer un correspondant entre la Ville de BRY-SUR-MARNE et le Parquet de CRETEIL,

Considérant qu'il est proposé, en complémentarité des missions actuellement développées par la direction Prévention/Sécurité, de désigner le Directeur Prévention et Sécurité à cette fonction,

Considérant que le correspondant Ville/Justice sera soumis au secret professionnel et interviendra au nom de Monsieur le Maire et sous son contrôle, dans les domaines fixés par Convention,

Considérant que dans ce cadre, les missions suivantes lui seront confiées :

- Assurer le lien avec les responsables locaux de la Police Nationale
- Assurer la transmission des dénonciations d'infractions opérées par le Maire
- Assurer l'échange d'informations avec le Parquet
- Préparer les mesures de rappel à l'ordre
- Préparer les mesures de transactions en matière de contraventions commises au préjudice de la Commune
- Participer au CLSPD et aux groupes de travail pouvant y être mis en œuvre
- D'assurer le suivi et de développement des mesures de travaux d'intérêt général (TIG)

Après en avoir délibéré, et par 30 voix pour

ARTICLE 1ER : AUTORISE la mise en place d'un Correspondant Ville-Justice pour la Ville de Bry-sur-Marne, désigné pour les missions sélectionnées et énumérées dans la Convention annexée.

ARTICLE 2 : DESIGNNE le Directeur Prévention et Sécurité de la Ville comme correspondant Ville-Justice.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec la Procureure de la République de Créteil dès que la présente délibération sera exécutoire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 12 mai 2021

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

